

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 6 juin 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Laurence MICHOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie TALON.

Secrétaire de séance : Alexandra FONTENEAU

23-33-02 SUBVENTIONS 2023

Monsieur Le Maire fait lecture des lettres de demande de subventions des différentes associations de Saint-Mars-La-Réorthie, ainsi que d'organismes divers.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer ainsi qu'il suit les montants des différentes subventions.

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES DIVERS	MONTANT
USESM	500 €
PELICANS GYM LES EPESES	130 €
ECOLE DE MUSIQUE	40 €
CAUE	40 €
FONDATION DU PATRIMOINE	75 €
TOTAL	785 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Le Maire
Patrice BERTRAND